

Règlement du Prix Bernard Junod du Formindep

1. Objet

Le prix Bernard Junod vise à valoriser un travail de fin d'études (mémoire de master ou de fin d'étude en santé, thèse de médecine, de pharmacie ou d'autres filières de santé...) contribuant de manière originale à la compréhension des enjeux médicaux, économiques, sociologiques, historiques, juridiques ou politiques des conflits d'intérêt et de la transparence en santé.

2. Nature du prix

Un prix d'un montant de 1000 euros sera attribué au(x) lauréat(s) distingué(s) par le jury. Si aucun travail n'est jugé acceptable, aucun prix ne sera remis.

3. Conditions de candidature

Le travail soumis ne doit pas être antérieur à plus de 5 ans de la date butoir de remise des candidatures.

Ce Prix vise à récompenser les étudiants ayant choisi de travailler sur ces problématiques et à mettre en lumière des travaux peu connus. Les travaux ayant déjà fait l'objet d'une forte médiatisation ne seront par conséquent pas retenus.

Les candidatures au Prix Bernard Junod doivent être soumises électroniquement à l'adresse contact (at) formindep.fr au plus tard le 31/05/2021 à minuit.

Les membres et anciens membres du conseil d'administration du Formindep ne peuvent candidater au Prix Bernard Junod.

Les candidats primés ne peuvent candidater à nouveau. Un même travail ne peut être soumis à nouveau.

4. Candidature

Le travail doit être envoyé par son auteur(e), qui précisera son nom dans le mail, ainsi que son dossier de candidature.

Ce dossier comprendra :

- Le mémoire ou travail de fin d'études transmis par voie électronique sous forme d'un document pdf, indiquant le jour de soutenance, le jury, ainsi que la discipline dans laquelle s'inscrit le travail. Le travail soumis et le résumé doivent être

anonymes et ne comporter aucune mention qui puisse permettre d'identifier le candidat

- Un résumé exposant de façon claire l'objectif, la problématique, la méthode et la conclusion du travail présenté (maximum 5000 signes). Si le travail présenté comporte déjà un résumé, il n'est pas nécessaire d'en fournir un autre.

8 candidatures par an seront retenues au maximum, par des membres du conseil d'administration du Formindep qui effectueront la présélection. Celle-ci sera faite d'après les critères suivants :

- Conditions de candidatures réunies
- Sujet du travail conforme à l'objet du Prix
- Originalité du travail
- Qualité méthodologique

Si le Formindep reçoit plus de 8 candidatures, il pourra choisir de garder certaines d'entre elles pour l'édition suivante.

5. Publication

Le (s) lauréat (s) et les candidats donnent leur accord pour la publication sur le site du Formindep de tout ou partie de leur travail. L'auteur ou les auteurs de travaux primés préservent le Formindep de toute tentative de tiers pour infraction aux droits d'auteurs.

6. Remise du Prix

Le prix sera décerné en novembre 2021, les modalités de la remise du prix ainsi que la date seront précisées aux candidats au plus tard en octobre 2021.

7. Publicité

L'appel à candidature est diffusé par le biais des publications du Formindep (site internet, compte Twitter et page Facebook). Il est également diffusé dans les milieux académiques et par tout autre moyen approprié.

8. Jury

Le jury est composé de personnalités compétentes dans le domaine. Le jury se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et arrête sa décision d'attribution du prix le 31 octobre de l'année en cours au plus tard. Le jury est souverain dans ses délibérations, il n'a pas à motiver ses décisions.

9. Application du règlement

Le conseil d'administration du Formindep est souverain quant à l'interprétation et à l'application du présent règlement. La participation à ce prix implique pour le candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement.